

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
MAIRIE
616, rue Principale
62120 CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES

COMPTE RENDU DE LA
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le quatre juillet, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Benoit AGEORGES, Adjoint au Maire

Présents : Mmes et M. AGEORGES Benoit, MESER Delphine, VANPOULLE Jean-Noël, BLANQUART Corine, LANVIN Emmanuel, RETAUX Annabelle, CAULIER Albert, CLEENEWERCK Marie, REGOST Claude, MACREZ Christelle, PRUVOST Francis, LARIDAN Sophie, CARON-THOREL Magali

Absents excusés : M. CARON Patrice, M. GERMAIN Patrick

Secrétaire de séance : Mme LARIDAN Sophie *selon l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit AGEORGES, adjoint au maire selon l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal dont les noms figurent ci-dessus, installés dans leurs fonctions.

ELECTION DU MAIRE

Conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est à Monsieur Albert CAULIER, doyen de l'assemblée de présider la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire. Deux assesseurs sont nommés : Monsieur LANVIN Emmanuel et Mme BLANQUART Corine.

Monsieur Benoit AGEORGES a été élu au 1^{er} tour de scrutin avec 11 voix pour – contre 4 bulletins nuls ou assimilés.

Il a été immédiatement installé dans ses fonctions. Et a pris la présidence de l'assemblée en sa qualité de nouveau maire.

NOMBRE D'ADJOINTS

Le conseil municipal fixe à 3 le nombre d'adjoints

ELECTION DES ADJOINTS

La liste RETAUX Annabelle, VANPOULLE Jean-Noël, CLEENEWERCK Marie, a été élu au 1^{er} tour de scrutin avec 11 voix pour – contre 4 bulletins nuls ou assimilés.

- Mme RETAUX Annabelle, 1^{er} adjoint au Maire
- M. VANPOULLE Jean-Noël, 2^{ème} adjoint au Maire

- Mme CLEENEWERCK Marie, 3^{ème} adjoint au Maire
Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE

M. le Maire expose à l'Assemblée que l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au conseil municipal, la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat, certaines attributions, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale. Le conseil municipal émet un avis favorable sur les 27 points de cette délibération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h40.

Le secrétaire de séance,



Sophie LARIDAN

Le Maire,



Benoit AGEORGES